

**PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 : NOTE ANNEXE.**

De nouvelles dispositions prévues par la loi du 17 août 2015 portant Organisation Territoriale de la République précise qu'il est nécessaire de joindre une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note explicative de synthèse annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#) du CGCT, doivent faire l'objet d'une publication après l'adoption par le conseil d'administration des délibérations auxquelles il se rapporte (article L. 2313 – 1 du CGCT). Le document de synthèse concerne le compte administratif du CCAS, de la Résidence Personnes Agées (RPA) de Migron et du Service d'Aide à Domicile (SAD).

Le compte administratif présente les comptes du CCAS et permet d'effectuer le bilan financier de l'année. Il est adopté dans son ensemble par le conseil d'administration au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget. Il permet en effet de faire le relevé exhaustif des réalisations de dépenses et de recettes au cours de l'exercice écoulé exécuté par l'ordonnateur, la Présidente du CCAS. Il autorise ainsi des comparaisons entre les prévisions et les réalisations et permet de dégager le résultat de l'exercice.

Il est conforme au compte de gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques.

Le compte administratif 2015 traduit la poursuite des objectifs du CCAS en matière de gestion, à savoir la maîtrise des dépenses courantes.

**A – Compte Administratif du CCAS**

En ce qui concerne les mouvements budgétaires pour l'exercice 2015, le budget du CCAS se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	3 789 076.07	3 627 151,62	95,72%
Dépenses	3 789 076.07	3 575 886,69	94,37%
Solde	0	51 264,93	

Le CCAS est excédentaire de 51 264.93€ en 2015 et compte tenu de l'excédent antérieur il s'établit à 331 641€.

INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	23 686,32	4140,83	17,48%
Dépenses	23 686,32	1080,00	4,56%
Solde		3060,83	

TOTAL	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	3 812 762,39	3 631 292,45	95,24%
Dépenses	3 812 762,39	3 576 966,69	93,82%
Solde		54 325,76	

## I - L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2014	CA 2015	Evolution
013	Atténuation de charges	43 526,57	91 962,59	111.28%
70	produits des services et du domaine	799 667,73	825 880,94	3.28%
74	dotations subventions et participations	2 626 213,51	2 708 810,92	3.15%
Total recettes gestion courante		3 469 407,81	3 626 654,45	4.53%
77	produits exceptionnels	3408,27	497,17	- 85.41%
Total recettes réelles de fonctionnement		3 472 816,08	3 627 151,62	4.44%

### 1 – Chapitre 013 – Atténuation de charges

Il s'agit des remboursements par la sécurité sociale et l'assureur du CCAS des congés pour longue maladie, longue durée, accident du travail et congés maternité octroyés aux agents. Les prévisions sont difficiles à réaliser en raison des aléas d'une année sur l'autre des cas d'admission.

Les atténuations de charges de personnels ont fortement augmenté en 2015 compte tenu d'un nombre important d'agents en longue maladie et de congés maternité. Ces chiffres semblent présenter un caractère cyclique.

### 2 - Chapitre 70 - Les produits des services et du domaine

Ils progressent légèrement de 3,28%. Pour le CCAS, ces produits sont issus de deux recettes principales. D'une part, le règlement de la participation des familles dont les enfants fréquentent les structures du service petite enfance et d'autre part, le remboursement par les services gérés avec un budget annexe (RPA et SAD) des frais de personnel.

Les recettes liées aux produits des services ont légèrement baissé entre 2014 et 2015. En effet, la Caisse d'Allocations Familiales encourage les CCAS à favoriser une plus grande mixité sociale dans les structures petite enfance. Celle-ci génère une baisse du niveau nominal du taux d'effort des familles. En revanche, les recettes ont augmenté en ce qui concerne le reversement par les services annexes (RPA et SAD) des dépenses de personnel.

### 3 - Chapitre 74 - Les dotations et participations

La subvention de la ville a été revalorisée en 2015 de +4,5%, soit 75 000€.

Les recettes correspondant à la Prestation de Service Unique attribuée par la CAF et la Mutualité Sociale Agricole sont liées aux produits des services (structures petite enfance). En compensation du constat de ceux-ci à la baisse, cette ligne augmente. Cependant, cette donnée est à considérer avec prudence.

### 4 - Chapitre 77 - Les produits exceptionnels

Ces recettes sont très variables, elles sont perçues suite à des dons, des versements au titre de personnels handicapés, etc. Ces recettes sont donc difficiles à prévoir et ne sont pas constantes d'une année sur l'autre.

## **II - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

Chap	Libellé	CA 2014	CA 2015	Evolution
011	Charges à caractère général	221 564.52	209 435.84	-5.47%
012	Charges de personnel	3 246 163.47	3 290 601.14	1.37%
65	Charges de gestion courante	79 606.19	72 159.94	-9.35%
Total dépenses gestion de service		3 547 334.18	3 572 196.92	0.70%
66	Charges financières	299.70	496.94	65.8%
67	Charges exceptionnelles	92.00	0	
Total		391.70	496.94	
Total dépenses réelles		3 547 725.88	3 572 693.86	0.70%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3499.20	3192.83	-8.7%
Total des prélèvements		3499.20	3192.83	-8.7%
Total des dépenses de fonctionnement		3 551 225.08	3 575 886.69	0.70%

### 1 - Chapitre 011 - Charges à caractère général

Elles ont baissé de 5,47%. Un effort a été réalisé afin de contenir au maximum les dépenses afférentes à ce chapitre.

Au sein de cet ensemble de charges, figurent les dépenses nécessaires au fonctionnement du service petite enfance (alimentation, matériel pédagogique, travaux dans les structures, vêtements de travail etc) et plus largement au fonctionnement du CCAS (les dépenses énergétiques, les fournitures et consommables, la maintenance du matériel, la formation des agents, les assurances, la documentation technique, les fêtes et cérémonies), les frais liés aux conventions de partenariat avec des organismes tels que le CLIC, le FSL etc.

Les dépenses liées à l'activité des services font l'objet d'une vigilance particulière.

De même, tous les frais relatifs aux événements exceptionnels et réguliers sont particulièrement contenus, à l'instar des frais pour fêtes et cérémonies qui ont baissé entre 2014 et 2015 de 13,5%.

### 2 - Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce poste de charges représente 92,10% des dépenses réelles de fonctionnement. Il évolue très faiblement (1,37% au regard de l'année 2014). Pour autant, plusieurs mesures nationales ont impacté ce poste : évolution des contributions retraite CNRACL et IRCANTEC, réforme statutaire des catégories B et C.

Au 31 décembre 2015, la situation comparative des effectifs du CCAS est la suivante : (en nombre de personnels)

Années	Effectif total
2015	100
2014	107

### 3 - Chapitre 65 - Charges de gestion courante

Ces charges concernent essentiellement les subventions d'équilibre aux budgets annexes (RPA et SAD) qui restent stables.

En matière de secours d'urgence, il est observé une baisse des dépenses. Cette baisse résulte, non pas d'un nombre de dossiers à la baisse mais d'une participation moyenne inférieure. En effet, l'aide du CCAS vient en complément d'aides versées par des partenaires tels que les associations locales ou les partenaires extérieurs (FSL, Conseil Départemental).

### 4 - Chapitre 66 et 67 - Charges financières et exceptionnelles

Les masses constatées sont résiduelles au regard du fonctionnement du CCAS.

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il correspond aux amortissements de l'année transférés à la section d'investissement.

## III - L'évolution des dépenses réelles d'investissement

Chap	Libellé	CA 2014	CA 2015	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	417.24	1080	158.8%
21	Immobilisations corporelles	394.68	0	
Total		811.92	1080	33%

Les dépenses d'investissement sont liées à l'achat de matériel, de mobilier, ou de logiciels. Il est constaté peu d'investissement au CCAS, le domaine étant limité au matériel de bureautique.

## IV - L'évolution des recettes réelles d'investissement

Chap	Libellé	CA 2014	CA 2015	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	426	948	122.5%
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	3499.20	3192.83	-8.75%
Total		3925.20	4140.83	5.49%

Les dotations reçues en investissement concernent principalement le FCTVA qui est un remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement éligibles.

Le chapitre 040 est un abondement de la section d'investissement par les amortissements de l'exercice.

## B – Compte Administratif de la RPA

En ce qui concerne les mouvements budgétaires pour l'exercice 2015, le budget annexe de la RPA se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	436 130.67	396 673.41	90.95%
Dépenses	436 130.67	395 932.55	90.78%
Solde	0	740.86	

INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	20 852.06	2673.00	12.82%
Dépenses	5000.00	1504.36	30.09%
Solde	15 852.06	1168.64	

La RPA est excédentaire de 740,86€ et compte tenu de l'excédent antérieur il s'établit à 34 171.53€

### I - L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2014	CA 2015	Evolution
74	Dotations, subventions et participations	30 000	25 000	-16.67%
75	Autres produits de gestion courante	369 973.52	371 673.41	0.46%
Total recettes réelles de fonctionnement		399 973.52	396 673.41	-0.82%

Les produits proviennent de la subvention allouée par le CCAS et du paiement de la redevance locative de l'établissement par les résidents. Ainsi, dès qu'un logement se libère, une attention particulière est apportée à sa réattribution rapide.

### II - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2014	CA 2015	Evolution
011	Charges à caractère général	321 569.00	314 806.48	-2.1%
012	Charges de personnel	77 087.71	81 126.07	5.24%
Total des dépenses de fonctionnement		398 656.71	395 932.55	-0.68%

#### 1 - Chapitre 011 - Charges à caractère général

Elles ont baissé de 2,10%. Un effort a été réalisé afin de contenir au maximum les dépenses afférentes à ce chapitre.

Les charges sont principalement liées aux dépenses énergétiques (eau, électricité, contrats de maintenance), aux travaux de remise en état des logements, aux frais de location versés au propriétaire Logévie et au paiement de la taxe foncière.

#### 2 - Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce poste de charges représente 20.49% des dépenses réelles de fonctionnement. Il évolue de 5.24%. Là aussi, les mêmes mesures nationales ont impacté ce poste : évolution des contributions retraite CNRACL et IRCANTEC, réforme statutaire des catégories B et C.

### III - L'évolution des recettes et dépenses réelles d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées par les dépôts et cautionnements reçus de la part des résidents à leur entrée dans l'établissement. De la même manière, les dépenses sont liées à la restitution de tout ou partie de ces dépôts et cautionnements lors de la sortie de l'établissement.

Les recettes et dépenses varient en fonction du taux de rotation dans l'établissement.

### C – Compte Administratif du SAD

En ce qui concerne les mouvements budgétaires pour l'exercice 2015, le budget annexe du SAD se présente de la façon suivante :

Le budget annexe du SAD ne possède pas de section d'investissement.

Le budget du SAD dépend de la nomenclature M22, applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Ainsi la présentation est légèrement différente.

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	395 074.91	382 789.32	96.89%
Dépenses	395 074.91	380 726.04	96.37%
Solde	0	2063.28	

L'excédent du SAD, compte tenu de l'excédent antérieur, s'établit à 2063.28€.

### I - L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

	Libellé	CA 2014	CA 2015	Evolution
Groupe 1	Produits de la tarification	368 326.92	370 614.17	0.62%
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	1171.98	5150.24	339.4%
002	résultat d'exécution de la section d'exploitation	0	7024.91	
Total recettes réelles de fonctionnement		369 498.90	382 789.32	3.6%

Le Groupe 1 est un chapitre dans lequel on retrouve les produits liés à la participation des caisses de retraite, du Conseil Départemental ainsi que la participation des bénéficiaires du SAD. Les recettes sont essentiellement tributaires de plans d'aide attribués par le Conseil Départemental, la MDPH ou sollicités directement par les habitants.

Le Groupe 2 est constitué de la subvention allouée par le CCAS, et des remboursements liés à l'absence de personnels pour formation.

Le chapitre 002 est une particularité de la nomenclature M22 puisqu'il représente le résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté de l'année N-2.

## II - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

	Libellé	CA 2014	CA 2015	Evolution
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	4541.37	4 866.57	7.16%
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	328 483.92	357 052.44	8.7%
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	11 841.72	18 807.03	58.8%
Total des dépenses de fonctionnement		344 867.01	380 726.04	10.4%

Le Groupe 1 est constitué des dépenses liées au bon fonctionnement du service (fournitures administratives, vêtements de travail, frais de déplacement des agents du SAD)

Le Groupe 2 fait état des dépenses afférentes au personnel (salaires, paiement de la psychologue, médecine du travail)

Le Groupe 3 est constitué des frais liés aux dépenses de la structure. Ces charges sont principalement liées aux frais d'adhésion au Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile.